



Traité Maasser Chéni

Michna 5 - Chapitre 4

הָיָה עוֹמֵד בַּגֶּן וְאֵין בְּיָדוֹ מָעוֹת, אֹמֵר לְחֵבְרוֹ:
הָרִי הַפְּרוֹת הָאֵלוֹ גְּתוּנִים לְךָ בְּמַתָּנָה.
חֵזֵר וְאֹמֵר:
הָרִי אֵלוֹ מִחֲלָלִין עַל מְעוֹת שְׂבִיבִית:

[De même] si quelqu'un se tient dans la grange et qu'il n'a pas d'argent sur lui, il peut dire à son ami : 'ces fruits-ci te sont offerts en cadeau', puis il dira : 'que ces [fruits] soient rachetés contre l'argent qui est à la maison'.



Choul'han 'Aroukh du Rav 'Ovadia Yossef (tome 4)

Les décisions halakhiques du Rav Ovadia Yossef dans un style clair et concis. Tome 4.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions